



# Assemblée générale

Distr. limitée  
9 octobre 2019  
Français  
Original : anglais et espagnol

---

**Soixante-quatorzième session**  
**Commission des questions politiques spéciales**  
**et de la décolonisation**  
**(Quatrième Commission)**  
Point 59 de l'ordre du jour  
**Application de la Déclaration sur l'octroi**  
**de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

**Projet de décision déposé par le Président**

**Question de Gibraltar**

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 73/519 du 7 décembre 2018,

- a) Demande instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu des résolutions de l'Assemblée générale sur la question et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui sont considérés comme légitimes au regard du droit international ;
- b) Note que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue ;
- c) Note que l'Espagne considère que le Forum tripartite de dialogue n'existe plus et qu'il doit être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar sont représentés ;
- d) Se félicite des efforts déployés par toutes les parties pour résoudre les problèmes et avancer dans un esprit de confiance et de solidarité, en vue de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel afin de parvenir à une relation fondée sur le dialogue et la coopération.

